

swiss-boer
secrétariat
Maurus Fässler
Zielstrasse 12
9050 Appenzell

079 911 90 65
maurus.faessler@swiss-boer.ch



Appenzell, mars 2019

Invitation au concours et marché national des boers en 2019
(vingtième anniversaire)

Samedi, 20 avril 2019
Forsthaus « Im Brunnen » à Brienz
Arrivée des chèvres à partir de 8h30 jusqu'à 9h30

Chers éleveuses et éleveurs de boers

Cette année, le 20ème concours national des boers aura lieu à Brienz. Nous sommes contents de fêter cet anniversaire avec vous et nous espérons un grand nombre de participants. Le marché-concours est possible grâce au généreux soutien des sponsors sur lequel swiss boer peut toujours compter. Merci beaucoup !

Vous trouverez les conditions de participation et les informations pour l'inscription au dos de cette page.

Les classements auront lieu le matin. L'après-midi vous pourrez suivre les élections pour le Mister et Miss boer. Cette année nous aurons aussi le concours de la meilleure mère-fille. Tous les exposants recevront une clochette. Comme d'habitude, il y aura un restaurant sympa avec des saucisses délicieuses de boer et un catalogue avec tous les animaux participants. La liste de classement sera distribuée gratuitement à chaque exposant à la fin de l'évènement. Les visiteurs pourront l'acheter.

Route : Sortie de l'autoroute A8 à Brienz, direction Axalp, tournez après 250 m à droite, 700 m plus loin de nouveau à droite et vous verrez la maison forestière de Brienz.

Meilleures salutations

Maurus Fässler
Secrétariat/concours

Annexes :

- Informations sur le concours
- Règlement
- Protocol assemblée générale 2019
- Liste des membres
- Informations sur la commercialisation des viandes
- Informations sur l'envoi

Informations sur le concours

Dès lors, l'inscription doit être fait sur Capranet. Vous pourriez volontiers vous annoncer auprès de moi si vous avez besoin d'aide ou si vous n'avez pas de login. Les bêtes qui participent aussi au concours mère-fille seront inscrit par Maurus Fässler lors du contrôle d'entrée.

Délai d'inscription : 31 mars 2019

Les conditions de participations sont énumérées dans le règlement. Aussi cette année les animaux vont être contrôlés (palpés) à la pseudotuberculose lors du contrôle d'entrée. Les exploitations sérologiquement négatives à la pseudo doivent présenter leur certificat. Aucune bête doit être déchargée sans avoir été contrôlée! Pour les boucs, l'exposant doit apporter le CAP soi-même. Sinon, les boucs ne peuvent pas être jugés.

Catégories:

1	jeune boucs	2-5 mois	→ nés entre 20.11.18 et 19.02.19
2	jeune boucs	5-7 mois	→ nés entre 20.09.18 et 19.11.18
3	jeune boucs	7-12 mois	→ nés entre 20.04.18 et 19.09.18
4	boucs	1-2 ans	→ nés entre 20.04.18 et 19.04.17
5	boucs	2-3 ans	→ nés entre 20.04.17 et 19.04.16
6	boucs	3 ans et plus	→ nés avant le 20.04.16
7	chevreaux	5-9 mois	→ nés entre 20.07.18 et 20.11.18
8	chevreaux	9-12 mois	→ nés entre 19.07.18 et 20.04.18
9	chevreaux	1-2 ans	→ nés entre 21.04.18 et 19.04.17
10	chèvres	1-2 ans	→ nées entre 21.04.18 et 19.04.17
11	chèvres	2-3 ans	→ nées entre 20.04.16 et 19.04.16
12	chèvres	3-4 ans	→ nées entre 20.04.15 et 19.04.16
13	chèvres	4-5 ans	→ nées entre 20.04.14 et 19.04.15
14	chèvres	5 ans et plus	→ nées avant le 20.04.14
15	chevreaux	jusqu'à 5 mois et à vendre (ne sont pas jugés)	
16	mère-fille	selon le règlement de 2019	

Vous recevrez une confirmation de l'inscription quelques jours après le délai de l'inscription du 31 mars.